



**DE LA COMMUNE DE LEON
SEANCE DU 3 AVRIL 2023**

Nombre de membres afférents au Conseil
19

Nombre de membres en exercice
19

Nombre de membres ayant
pris part à la délibération :
19

Date de la Convocation :

Date d'affichage :

4 avril 2023

Objet de la délibération :

DEL2023_020 – Ouverture de poste- Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Trois Avril à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Jacques DUCROUX, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Martine DUVIGNAC, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Eric MACQUART, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Mme Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Mme Martine DUVIGNAC, Mme Delphine DUPRAT à Mme Marjolaine PERNAUT

Absents :

Secrétaire de séance : Mr Dominique LARTIGAU

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité d'avancement au grade d'adjoint Technique Principal 2^{ème} classe par ancienneté d'un agent du service Entretien de la Commune. Conformément à l'arrêté des Lignes Directrices de Gestion de la Commune en date du 30 Novembre 2021, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer l'agent sur le grade d'adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De créer, à compter du **1^{er} Avril 2023** :

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe :

- Ancien effectif : 3
 - Nouvel effectif : 4
- De nommer l'agent sur le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2023.
 - De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'approuver la création de poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ci-dessus proposé,
- D'inscrire les crédits nécessaires au Chap. 012 du BP 2023,

- D'autoriser Monsieur le Maire à
nécessaires à la mise en œuvre

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Affiché/Publié le 05/04/2023

ID : 040-214001505-20230403-DEL2023_020-DE



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :

